



QUEBEC AGRICULTURAL SOCIETY.

PATRON.

HIS EXCELLENCY THE EARL OF DALHOUSIE, GOVERNOR IN CHIEF.

At a Meeting of the Committee of Management of the QUEBEC AGRICULTURAL SOCIETY, holden conformably to the public Advertisement of the Premiums offered by the Society for 1820, at the Farm of Mr. Anthony Anderson, near Dorchester Bridge, Tuesday 10th October, 1820.

- Joseph Plaxty, Esq. President.
John Macindier, and Esq. Vice Presidents.
John Neilson, Esq. Treasurer.
Thos. Wilson, Esq. Secretary.
Wm. Sheppard, Esq. Secretary.

Table listing Agricultural Produce and other items with their respective quantities and values. Includes Stallions, Brood Mares, Bulls, Milk Cows, Yearlings, Rams, Ewes, Hens, and Sows.

The following Estates were appointed to decide on the merits of the different articles produced, conformably to the conditions annexed to the Advertisement of Premiums: copies of which were furnished to each of them, viz:

- Messrs. Anthony Anderson, Jas. Voyer, Andrew Paterson, Quebec; Capt. Trudelle, St. Ambrose; J. B. Renaud, Charlesbourg.
For Agricultural Produce and Implements.
Messrs. Sheppard, Rev. Mr. De Boucherville, Dr. Holmes and Ravey.

His Excellency the Governor in Chief, Patron of the Society, having been pleased to accede to the wishes of the Committee, that he should honor the Meeting with his presence, and being arrived on the ground, the Committee proceeded with His Excellency to inspect the different articles exhibited, and view the Ploughing Matches.

After which, the Committee being re-assembled at the house of Mr. Anderson, the President informed the Committee that His Excellency had been pleased to make a donation of £20 out of his own private funds, to be disposed of by the Committee in gratifications; and the several Experts having given in their reports, they were submitted for His Excellency's observations; after which the following Premiums and Gratifications were awarded and allowed, conformably to the said reports, to wit:

DISTRICT COMPETITION.

For persons residing within any part of the District. PREMIUMS—LIVE STOCK.

- For Farmers only.
28. For the best Stallion of genuine Canadian breed, kept by Farmers, and which has been permitted to cover Dollars.
29. For the second best ditto, ditto, ditto—Jacques Gendron, of St. Francois, Riv. du Sud, for a Black Stallion, 5 yrs. old.
30. For the best Brood Mare of genuine Canadian breed, having had not less than two colts—to Jacques Beaudin, of St. Joseph, for a Black Mare 8 yrs. old.
31. For the second best ditto, ditto, ditto—to Alexis Leclair, of Charlesbourg, for a Chestnut Mare, 11 yrs. old.
32. For the best Bull of genuine Canadian breed, not under two years old—to Joseph Bedard of Charlesbourg, for a Black Bull, 5 yrs. old.
33. For the second best ditto, ditto, ditto—to Antoine Paquet, Ancienne Lorette, for a red and white Bull, two yrs. and six months old.
34. For the best Milch Cow, of genuine Canadian breed, not older than eight years—to Charles Fluet, Ancienne Lorette, for a black Cow, 8 yrs. old.
35. For the second best ditto, ditto, ditto—to Jean Baptiste Brunette, Gros Pin, for a red Cow, 4 yrs. old.
36. For the two best Yearlings of a black and white, to J. B. Renaud, of Charlesbourg, for 2 black and white.
37. For the two next best ditto, ditto, ditto—to Joseph Deleage, of Gros Pin, for 2 red and white.
38. For the best Bull of any breed, not less than 2 yrs. old—to Joseph Bedard, of Charlesbourg, a black Bull, three years old.
39. For the best Milch Cow, ditto, not older than 8 yrs.—to Mrs. Abigail Paine White, of Valcartier, a black and white Cow, 6 yrs. old.
40. For the best Ram, not more than three yrs. old, to Ant. Paquet, Ancienne Lorette, a Ram, 2 yrs. old.
41. For the second best ditto, ditto, ditto—to Joseph Marid, of Charlesbourg, a Ram, 18 months.
42. For the best Ewes, not less than 4 in number, from two to four yrs. old—to Jean Pevin, of Charlesbourg, 4 ewes.
43. For the two best Sows, not over two years old, to Ant. Paquet, Ancienne Lorette, for 2 Sows, six months old.
44. For the 2 next best ditto, ditto, ditto—to Bernard Parent, of Charlesbourg, for 2 Sows, 4 months old.
45. (The Premiums, the numbers of which are omitted under this head, were not awarded, for want of competition.)

FOR AGRICULTURAL PRODUCE AND EXPERIMENTS.

- 58. For the greatest quantity and best quality of clean Timothy Seed, raised and saved in this District, not less than 4 bushels—to William O'Hara, of Valcartier, for 6 bushels.
59. To the person who shall make and produce the best Plough, for common purposes—to Hugh M. Coll, Ploughwright, Quebec, for 2 improved Scotch Ploughs.
(The Premiums under this head from 19 to 82 both inclusive the numbers of which are omitted, were not awarded for want of competition, or are for Agricultural produce—samples of which, with the required Certificates, are to be lodged with the Assistant Secretary, before the 12th of February next, preparatory to the decision which is to be held, both for the County and District Premiums, on Tuesday, the 20th February next.)

PLOUGHING MATCHES.

- Two Prizes for British Ploughmen.
85. To the Ploughman who shall have performed the best work at the least expense, and in the shortest space of time, on not more than half an acre, 25 Dollars.
86. For the second best ditto, ditto, 20 Ditto.
(The Premiums were not awarded for want of competition, and the inferiority of the work of two of the three entered.)
Six Prizes for Canadian Ploughmen.
87. For the best work, same conditions—to Michel Guay, of Pointe Levi, Wheel Plough, 2 Oxen, 2 Horses—Driver, Augustin Heurt.
88. For the second best ditto, ditto—to Louis Varennes, Ancienne Lorette, Swing Plough, 2 Horses—Driver, Am. Varennes.
89. For the third best, ditto, ditto—to Claude Leclair, of Charlesbourg, Wheel Plough, 2 Oxen, 2 Horses—Driver, Paul Leclair.
90. For the fourth best ditto, ditto—to Gabriel Magnan, of Charlesbourg, Wheel Plough, 2 Oxen, 2 Horses—Driver, Prisque Magnan.
91. For the fifth best ditto, ditto—to Joseph Bedard, of Charlesbourg, Wheel Plough, 2 Oxen, 2 Horses—Driver, J. B. Bedard.
92. For the sixth best, ditto, ditto—to Louis Barbeau, of Ancienne Lorette, Swing Plough, 2 Horses—Driver, Jean Barbeau.
(The Wheel Plough is the old Plough of this Country, introduced from France. The Swing Plough in use, is shorter than the Scotch and English Swing Ploughs. None of the 19 Canadian Ploughs entered, were without a Driver.)

GRATIFICATIONS.

- Allowed by the Committee on the reports of the Experts, in cases wherein no premium could be awarded, conformably to the advertisement of Premiums.
To Louis Marie Gagnon, of St. Jean Port Joli, for a brown Stallion, 4 years old.
To Francois Beaudin, of Chateau Richer, for a brown Mare and a bay do. 2 years and 9 years old.

To Capt. Jacques Morin, of St. Francois Riv. du Sud, for a black Mare.
To Louis Marie Gagnon, of St. Jean Port Joli, for a white Mare, 15 years old, 6 foals.
To Pierre Durion, of Gros Pin, for a bay Mare, 12 yrs. old.
To Pierre Sanjaquet, of St. Ambrose, for a 2 yrs. old do.

The owners of several fine Mares had no gratifications allowed them, on account of the said Mares not having had any foals.

HORNED CATTLE, &c.

- To John Sullivan, of River St. Charles, for a red and white Bull, 2 years and 4 months old, mixed breed.
To Antoine Paquet, of Ancienne Lorette, for a brindled Bull, 2 years old.
To William Church, River St. Charles, for a Bull of 4 years old, which would have been entitled to the Prize No. 40, had he been on the ground at 10 o'clock.
To Jean Robitaille, of Ancienne Lorette, for a black Bull, of 3 years old.
To Prisque Lessard, of Gros Pin, for a fine red Cow, 4 years and 4 months old.
To John Glover, of Ste. Foy, for a Cow 4 years old.
To Jos. Deleage, Gros Pin, for a spotted Cow 2 1/2 yrs. old.
To William Church, of River St. Charles, for a red and white Cow, Canadian breed, which would have been entitled to the 1st prize, had she been on the ground at 10 o'clock.
To Jos. Deleage, of Little River, for two red Yearlings.
To John Sullivan, River St. Charles, for four Yearlings.
To John Renshaw, Ste. Foy, for a beautiful Bull, fifteen months old, red, white face, from a Canadian Cow, by a Bull imported by Philomen Wright, Esq. of Hull.
To Richard Rudd, of St. Vilemain, Pointe Levi, for a fine Bull, 17 months old, American breed.
To Richard Rudd, of do. for two Heifers, 18 months old.
To Charles Trudelle, of St. Ambrose, for a Ram, 18 months old.
To Antoine Paquet, of Ancienne Lorette, for 2 Ewes, of 18 months old.
To Pierre Bedard, of St. Ambrose, for 5 Ewe Lambs, 5 and 6 months old.
To Joseph Martel, of Charlesbourg, for an Ewe Lamb, 5 to 6 months old.
To Antoine Paquet, of Ancienne Lorette, for a Boar, 6 months old, Canadian breed.
To John Renshaw, of Ste. Foy, for a Boar, 10 months old, mixed breed.
To Jean Pevin, of Charlesbourg, for a Boar.
To the servant of John Ravey, Esq. of Beauport, for an uncommonly fine Sow, 3 1/2 years old.
To Ignace Provencal, of St. Ambrose, for a Sow, 18 months old.
To John Renshaw, of Ste. Foy, for two Sows, 13 and 20 months old, mixed breed.
To Antoine Paquet, of Anc. Lorette, for five Lambs, Turkeys, Geese, and barn-door Fowls, exhibited by him.

AGRICULTURAL PRODUCE, IMPLEMENTS, AND GARDEN STUFF.

- To John M. Courtney, for a sample of Cheese, &c. for having made in his farm at Valcartier, this Summer, 296 lbs. good Cheese, from 5 Cows, since the 26th June.
To Antoine Paquet of Ancienne Lorette, for a sample of good Timothy Seed.
To John O'Neal, Valcartier, Farmer, for 5 bushels good Timothy Seed.
To Augustin Couture, of Pointe Levi, for having manufactured 171 lbs. of clean Flax, of which he produced a sample.
To Joseph Renne, Gardener to the Rev. Mr. De Boucherville, Charlesbourg, for a sample of very fine Apples, the produce of his orchard, at least equal in quality to the Montreal or Fameuses.
To Hugh M. Coll, Ploughwright, for a pair of Harrow and a Cart.
To Richard Rudd, of Vilemain, farmer, for a Drilling Machine for Pease and Beans, which sows two drills at once, his own construction.
To Thomas Foster, Ploughwright, Quebec, for producing a Turnip-cutting Machine and a Suffer.
To William Barnes, Ploughwright, Quebec, for a good Plough.
To Joseph Atkinson, Gardener, to J. F. Perrault, Esq. of Azic Champeure, for an excellent show of Vegetables.
To Joseph Langlois, Gardener to Thomas Wilson, Esq. for an excellent show of Vegetables.
To John Kitchler, Gardener to John Macindier, Esq. for ditto ditto.
To William Gardener to A. Anderson, Esq. for ditto ditto.
To Mrs. Abigail Paine White, of Valcartier, for good samples of Grain and Vegetables.
To Francois Drolet, Gardener, of St. Roc, for a sample of very fine Onions.
To the Farmer of — Russel, Esq. Ste. Foy, for good Potatoes.
To the Farmer of Wm. Holmes, M. D. at the Little River, for good Potatoes.
To Lewis Robinson, for a show of good Vegetables to the Gardener of Col. Bouchette, for ditto ditto.
To John Glover, Farmer, of Ste. Foy, for good Potatoes, Turnips, &c.

PLOUGHING MATCHES.

- To Andrew Gibson, Banlieue, Wilkie's Iron Plough, two Horses.
To James Tully, Ste. Foy, do. do.
To Joseph Robitaille, Ancienne Lorette, wheel plough, two horses and driver.
To Pierre Durion, Gros Pin, wheel plough, two oxen and one horse, and a driver.
To Joseph Lavigneur, Charlesbourg, do. two horses, do.
To Ignace Francois, Canardiere, swing plough, two horses, do.
To Germain Bedard, St. Ambrose, wheel plough, four oxen and one horse, do.
To Magloire Carrier, Pointe Levi, swing plough, two horses, do.
To Charles Lefevre, Ancienne Lorette, do. do. do.
To Charles Trudelle, St. Ambrose, do. do. do.
To Pierre Giroux, Charlesbourg, wheel plough, 2 oxen and a horse, do.
To Joseph Martel, do. do. two oxen and two horses, do.
To Joseph Gagne, do. do. two horses, do.
To Joseph Bedard, do. do. do. do.
To Nicolas Thomassin, Canardiere, wheel plough, two oxen and two horses, do.

And His Excellency having assented to the request of the Committee, that he would, personally, deliver the Premiums and Gratifications to the successful Competitors and others to whom the latter had been allowed; the several Premiums and Gratifications were publicly announced by the President, and the persons to whom they were awarded and allowed, were successively called, and the amount delivered into the hands of each of them by His Excellency.

The President in the name of the Committee, then thanked the Gentlemen who assisted in the business of the Meeting; and particularly the Experts, for their attention to the duties of the trust which they had voluntarily and gratuitously discharged. The acknowledgments of the Committee were also made to the Competitors, and the Spectators generally, for their orderly conduct and the ready disposition which they evinced, to facilitate the business of the Meeting.

AT a Meeting of the Committee holden in the Grand Jury Room, in the Court House, in the City of Quebec, on Friday the 21st. October, 1820.

Joseph Plaxty, Esq. President.
It was Resolved, That a humble address be presented to His Excellency the Governor in Chief, thanking him for the honor which he had been pleased to confer on the Agriculture of the Province, by assisting at the District Competition, holden on the 10th instant; and,

That the President be requested to wait upon His Excellency, to know when he would be pleased to receive the said address.
And His Excellency having appointed, Monday the 20th instant, at Twelve o'clock, the President, together with the Committee, proceeded to the Castle of St. Louis, where the said address, was presented to His Excellency, and is as follows:—

To His Excellency GEORGE EARL OF DALHOUSIE, Knight Grand Cross of the Most Honourable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over the Provinces of Lower-Canada, Upper-Canada, Nova-Scotia, New-Brunswick, and their several dependencies, Vice-Admiral of the same, General and Commander of all His Majesty's Forces in the said Provinces, and their several dependencies, and in the Islands of Newfoundland, Prince Edward, Cape Breton, and Bermuda, &c. &c. &c.

"May it please Your Excellency,
We the Committee of the Quebec Agricultural Society, most humbly return our thanks for the honour which Your Excellency was pleased to confer on the agriculture of this Province, by assisting at the District Exhibition which was held on the 10th inst. in a most judicious and gracious manner in which Your Excellency accepted the patronage of this Society, your interference in its favour on a subsequent occasion, and the present mark of your consideration, have fully confirmed the favourable hopes which this Committee entertained from your Excellency's well known zealous and successful patronage of agriculture within the sphere of your late government.
The Quebec Agricultural Society was formed in 1817, by a number of the inhabitants of Quebec and its environs, chiefly holders of land in this neighbourhood, with no other means but those which were derived from the voluntary subscriptions of its

members. The confidence and liberality of the Legislature, and of the Executive Government, together with the means afforded by these subscriptions, have enabled the Society to extend its encouragements, and a taste for agricultural improvement, through every part of this extensive and populous District. It has however had many and powerful obstacles to contend with, few of which are yet surmounted; and it would afford the greatest happiness to this Committee, could it be persuaded that its own inexperience is not to be counted among the number. Under these circumstances, we look up to your Excellency's enlightened protection with renovated hope. The influence of your name, assures us an accession of zeal and of strength. It will be our pride, on every occasion, to attend to your Excellency's suggestions, should the more immediate duties of your exalted station allow you to dedicate a moment's leisure to the advancement of the objects of this Society, which, we would flatter ourselves, are connected with the best interests of this vast and important appendage of His Majesty's Crown."

On behalf of the Committee, (Signed) J. PLANTÉ, Pres. Q. A. S.

Quebec, 25th October, 1820.
To which His Excellency was pleased to return the following answer:—

"GENTLEMEN,
While I thank you for this Address, I am much afraid, that you anticipate greater advantages, than any patronage or assistance from me, can fairly promise to the Agricultural Society. Be assured, however, that the same sense of duty, by which I was prompted in Nova-Scotia, will urge me to promote whatever may benefit the people of this Province; and convinced as I am, that Agriculture is the sure source of the prosperity and happiness of Nations, (not only producing to them the abundance of bread, but also leading to the practice of peaceful Industry and Religious habits), you may confidently depend upon all the support I can give to the objects which your Society has in view.
"Castle of St. Lewis, 20th Oct. 1820."

ORDERED that the foregoing proceedings be printed and forwarded to the Secretaries of the different Agricultural Societies, in correspondence with the Quebec Society, and to the agents of the Society in the different parishes, requesting them, severally, to cause the same to be published at the Church Doors of their respective Parishes, on a Sunday or Holiday, immediately after Divine Service.

By order, Wm. SHEPPARD, Secretary.

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN, that the Premiums offered by the Society for fatted SWINE and POULTRY, as detailed in the advertisement of premiums already published, will be holden on the UPPER-TOWN MARKET-PLACE, on FRIDAY the EIGHTH JANUARY next, at TEN o'clock in the Forenoon; the Swine to be slaughtered and produced with the whole of the Land, the Poultry to be also killed and prepared as is usual for the Market.

And on WEDNESDAY the EIGHTEENTH of APRIL next, being the Wednesday before Easter, the premiums for fatted OXEN and SHEEP already notified, will also be awarded; the Oxen and Sheep to be produced alive, on the Upper-Town Market Place, at Ten o'clock in the Forenoon.

No previous entries are required for any of the above-mentioned articles, but none will be admitted to compete which is not produced at Ten o'clock. The other conditions may be seen by referring to the advertisements of premiums already published.

By order, F. X. VAILLANCOURT, Asst. Secy.

Subscriptions to the Society of One Guinea annually, continue to be received by Thos. Wilson, Esq. Treasurer of the Society, St. Paul's Street, and at Mr. Macdonald's, Fairbairn Street, Upper Town. The Election of the Managing Committee, by the Subscribers, takes place annually according to the Rules in April next. F. X. VAILLANCOURT, 20th Oct. 1820.

From the New York Daily Advertiser, October 23.

FROM LIVERPOOL.
The British ship Mars, capt. Mitchell, arrived in the very short passage of 23 days from Liverpool, having sailed on the 25th of September. Our European papers by this vessel are filled with interesting intelligence from all parts of Europe.

The London Traveller, of 20th September, states that Lord Castlereagh is reported to have said in the British house of commons on Monday evening, that if the whole proceedings against the Queen were a conspiracy, no person would be more willing to get at the fact than himself.

Trade between America and France.
American vessels arrived and expected at British out-ports with cargoes intended for France, have been permitted by his majesty's treasury to land their cargoes at such out-ports, under the warehousing act, pro tempore in consequence of the heavy tonnage duty in France having caused the parties to suspend their original intention as to destination.

The Liverpool Advertiser of the 16th says:— "There is some reason to hope that the present pause in the legislative proceedings against the Queen, may be attended with salutary effects."
The last accounts from Spain state the interesting fact of the actual destruction and sale of the property of the inquisition.

Admiral Sir Home Popham, died at Cheltenham on the 11th. of Sept. He had recently returned from the Jamaica station. The emperor of Russia, has declined the invitation of the emperor of Austria, to meet his imperial majesty at the camp at Pest.

Addresses to the Queen were daily and hourly received by her majesty.
The ladies of Edinburgh have sent the Queen an address.
The females of Exeter have also sent the Queen an address.

On the 12th of September her majesty received addresses—three from Exeter; one from the parish of St. Sidwell; one from Montrose; from the males and females of Leeds; from Ross; one in verse from the ladies of Bristol, with 11,047 signatures; from Carlisle, Hereford, Ipswich, &c. &c. &c.
On the 12th of September, the captains, mates and seamen of the British merchant service whose vessels were lying in the river, presented to her majesty addresses at Brandenburg house by a numerous deputation.

The procession arrived in the Strand about one o'clock, from the city. It was headed by a gentleman on a white horse, holding in his hand a blue flag, fringed with white, inscribed with "The Seaman's Address."
Then followed the seamen, walking four abreast, all decently dressed, and wearing white favours. They amounted to about 5000, and with their friends who accompanied them, formed a line that filled the street from Temple-bar to the Adelphi. There were three other several flags, each carried by a seaman, in the procession.
" Heaven protect the Innocent."
" And the third— Non mi Ricordo."

The citizens of Sheffield are to present the Queen with a piece of plate, which will be presented on board a royal yacht on the 19th of September, for an excursion. He was attended by Sir William Keppel, Sir Edmund Nagle, and Col. Thornton. His majesty was received on the beach with great enthusiasm by the people.
The commercial report of the Cortes has been made—all English goods are recommended to be admitted at moderate duties, but the present imposts and restrictions are to continue till July 1821, to afford time for preliminary arrangements.

A loan has been concluded for 200,000,000 reals.
Marshal Kellerman was buried at Paris on the 15th of Sept. Count Marbois, his brother in law, pronounced an oration on the occasion, which drew tears from every eye.
Marshal Lefebvre, duke of Dantzig, died at Paris on the 14th Sept. His complaint was water in the chest.

LONDON, Sept. 20.
have been received to the 31st August. Every thing remained perfectly quiet. All the northern provinces had declared for the new constitution. The army had been paid their arrears. Marshal Pamplona had marched with a large detachment of troops upon Oporto. At Aviero he learnt the occurrence that had taken place, when the soldiers immediately deserted, and the greater number had arrived at Oporto. A note has been addressed to the British officers, assuring them that they shall retain the honors, privileges and distinctions belonging to their rank, and receive their pay, until the meeting of the Cortes, but it appears they have been removed from their commands.

The House of Commons met according to adjournment on Monday the 18th September, and the proceedings against the Queen gave rise to another animated debate, if that can be called debate where the speakers are all on one side. The motion of the Chancellor of the Exchequer for the appointment of a select committee to search the Journals of the Lords, to ascertain the state of the Bill for degrading and divorcing the Queen, was met by an amendment moved by Mr. Hobhouse, and seconded by Mr. Bennett, to the effect, that an address should be presented to his Majesty, praying him to prorogue Parliament, with the view of extricating the Senate and nation from the embarrassing situation in which they were placed by this measure.—The proposal had to encounter the double opposition of ministers and of a number of the Queen's friends. The former of whom argued that if a conspiracy against the Queen's honour existed, it was proper to proceed with the enquiry, that the conspirators might be dragged to light; and the latter; that the Queen's reputation ought not to be suffered to bear the reproach and calumny which had been cast upon it, without any opportunity being afforded to her to repel the slander. Against such an union of force it was of course impossible to make head, and Mr. Hobhouse's amendment was rejected by a majority of 66 to 12 voices. The House adjourned to the 17th October. The sum already drawn by the Queen for her defence, is upwards of 90,000 dollars.

The King was at Cowes (Isle of Wight) on the 25th of Sept. and intended to spend some time on an aquatic excursion. He walked arm and arm with the Duke of York to the yacht in which he embarked, from which circumstance it would appear that he made up the quarrel, if one ever existed between them.
Alexander appears to have received from the high ground of his explanation to Ferdinand, in which he has made a full and free explanation to the Emperor of Spain, similar to the one which he made to the other courts of Europe. His explanation is stated, to meet the Emperor of Austria at Pest, and has given assurances to the Austrian government, that he will not interfere in the Neapolitan revolution. Alexander was evidently displeas'd at the effect of his last and ill advised measures with regard to the Spanish Revolution, and now seems anxious with regard to steps, and conciliate the good will of the several European powers.

Corn Exchange.—We have had a few arrivals of wheat, but the close of Wednesday's market and this morning, which had the effect of causing a very heavy sale, and nothing but prime prices, samples could be got off of Monday's prices, while all other commodities are unobtainable. We continue to receive large arrivals, and the trade is not so brisk as on Wednesday, but prices are not so low. Flour is 5s per sack lower.

On Saturday last, Rear Admiral Plampan, returned from the command of St. Helena, the Cape of Good Hope, and the Mauritius, in His Majesty's Ship Conqueror, 74, Capt. F. Smith, of July last. The Conqueror left St. Helena, on the 20th of the month. His departure was understood to be well, but it was said, he had not obtained leave to visit him, when the Conqueror was in the Island.

We understand Admiral Plampan had not seen him for months; he should be happy in introducing him, to which Admiral Plampan would round his arrival, with his wife, to enable him to observe the approach of any person to his residence. His new house, which is a most spacious and excellent erection, will be ready for his reception about Christmas next. Captain Lambert, of the 20th Regiment, was the orderly officer attendant upon the Admiral. The arrival from Naples and Sicily are a gloomy case, and a civil war appears to be raging in the latter Kingdom. Letters from Palermo of the 16th ult. state that 200 communes, 1000 men, and 1000 horses, had joined the Palermitans in their determination to hold their independence. The Cities of Caracuz, Catania, and Messina, adhere to Naples. The town of Caltanissetta having taken the same side, was assaulted by the Palermitans, and it is said that 2000 of the inhabitants out of 16,000 perished, and the greater part of the town was destroyed. On the other hand, the troops of the Government of Naples, was preparing to send troops to those parts of Sicily which had adhered to the king; but it depended on the reduction of Palermo, chiefly on the plan of a blockade on the sea side, for which a small naval force was preparing.

French papers state the Carabians were creating great trouble in the Kingdom of Naples; and that they were even for establishing a variety of independent republics—such as the Aprilian republic, the republic of Samintuz, &c. The towns of Bonifacio and Ponte Corvo, continue to set the Papal authority at defiance. Their youth are formed into regular military bodies. They have their bells, which they formerly believed had the power of driving away the devil, are now melted into cannon for the purpose of keeping out the pope. It appears from the numerous articles which are daily made, that there is a general ferment in the parts of the ecclesiastical dominions. A private letter from Rome dated the 23d ultimo, states, that a retreat of the Carabians, in the Kingdom of Naples, had recently been discovered, and the principal chiefs arrested. It is said that the papers which were seized, prove that they were in correspondence with well known persons in different countries in Europe, and also that several articles, which infer the roads from Rome to Naples, were in regular correspondence with the Carabians.

HIGH TREASON.
At the York assizes, on Monday, September 11, the court met at 8 o'clock, for the trial of 22 prisoners charged with high treason, at the desire of the prosecutors, they withdrew their plea of not guilty, and pleaded guilty.

The harvest for wheat in England, it is stated, will be abundant.
The globe of the 23d of Sept. states that on Wednesday morning an alarming fire broke out in the Lombard church, which completely destroyed the warehouses of Mr. Florence, and the dwelling house adjoining.

Lisbon, August 11.
All is quiet at present here; no movement of troops, and no dependence on any one. The regency is allowed till to day to accept the new constitution. The king is to be respected. They have paid the troops here.

P. S. The regency are certainly going to Rio. The frontiers are to be taken then, and the count Palmella goes in the Count packet.
Accounts from Corfu of the 4th ult. represent the affairs of the Pacha in a desperate situation. The Turkish fleet of 24 sail, men of war and transports, has occupied all the ports of Epirus. The Duke of Calabria passed through the Straits of Messina, on his way to Vienna. The Duchess Calabron, wife of Jerome Bonaparte, has been delivered of a daughter. A young lady ready to pour her troops into Italy.—Austrian garrison are steadily established in Bologna and Comacina in the pope's territories.

Paris journals to the 10th inst. inclusive have been received. The court of peers is engaged in interrogating the prisoners and examining witnesses relative to the late conspiracy against the Bourbon government. Further arrests had taken place in the northern departments. Those arrested are all military and some of them bearing high commissions in the army. The Minister asserts that tranquility is restored at Besancon, and regains in all the provinces. The French funds shut at 77.50, and the latest quoted price for the opening is 74.15c. ex div.

Some reports were afloat at Paris, that revolutionary committees had taken place in Piedmont, but no particulars are mentioned. An article from Vienna states that part of the Austrian troops, on their arrival at Treviso, had marched towards the front. Perhaps this circumstance gave rise to the reports.

Madrid, Aug. 28.
We have received accounts from the Barbary coast of the 10th July, which state that a most dreadful insurrection had broken out in the army of the emperor of Morocco, and that one of the regiments of the guards having received orders to escort that sovereign from Rabat to Morocco, refused to obey, and marching to Fez, committed there the greatest excesses, plundering and murdering all the inhabitants, especially the Jews. They afterwards marched against Tetuan, but the inhabitants being informed of their approach prepared to defend themselves, and compelled them to retreat. The emperor arrived at Morocco with the few troops who remained faithful to him, but he had not taken any measure whatever to reduce the rebels to obedience.

FROM SPAIN.
General Riego, dismissed from the post of captain general of Galicia, is sent to quarters at Oviedo, his native place.
Colonel San Miguel, his aid de camp, and author of the general's proclamations, to Zamora.
General Velasco, governor of Madrid, to Valladolid.
Manzanara, colonel of artillery, into Catalonia—and captain Munoz, to St. Sebastian.

On the 5th Sept. Riego was desirous of appearing at the bar, and make his defence to the Cortes; they refused him permission.—On the same day he was sent to Asturias under an escort of 5000 horse.

On the 5th Sept. in the evening, a multitude appeared at the palace. On seeing the king, they shouted "long live the king! Down with the Regency!" The words in Italian were the chorus of Riego's song at the theatre, which alluded to the king, the translation of which is, "Gulp it down, dog."

On the same evening another party called Liberos, appeared in front of the palace, crying "long live the constitution—the constitutional king and Riego." They termed the latter their liberator and demanded his recall.

The evening was very turbulent. Strong patrols after midnight disturbance, effected the dispersion of the groups round the palace but the discontented, armed with flaming torches, hurried to the places where the patriotic societies assembled, and uttered vociferations of rage against the government and Cortes, and demanded the recall of Riego.

The residence of the magistrates became the object of delirious animosity. It was expected they would set fire to the city, but the cavalry succeeded in dispersing them. Thearrison of Madrid, 10,000 strong, bid defiance to intrigues and retained faithful to the government.

A private letter from Madrid says, that a third diplomatic note had been communicated, by order of the emperor of Russia, to the Spanish government, and that this last communication is more satisfactory than either of the preceding notes. The President contains a statement from Madrid, that by a vote of the Cortes, the Spanish Jesuits, as a distinct order, is to be banished forth abolished.

The Cortes of Spain is proceeding in its system of legislation, but has already met with an example of the danger of introducing a military body to interfere in bringing about even better measures. The Cortes had decreed that the army of general Riego, which effected the revolution, should receive a national reward and be disbanded. This did not meet with the approbation of the army, which refused obedience to the decree. Gen. Riego and the officers addressed insolent letters to the king and the Cortes, hooping reproaches on the monarch for the past, and declaring that traitors still surrounded the king. As might be expected the weaker party was obliged to give way, and after some negotiation, it has been arranged, that the army in the island of Leon shall not be disbanded; that O'Donoghue, captain general of Andalusia, shall succeed the minister of war, who issued the order for the disbanding of the troops, and that Gen. Riego is to



PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Donner Langue. Tercet. Insertion, chaque insertion sur dix lignes et au-dessous... 10. 10 lignes et au-dessous... 10. Au-dessous de dix lignes... 4d. par ligne et par jour.



DALHOUSIE, Gouverneur.

GEORGE QUATRE, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi... Nos bien aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas-Canada, à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, élus et convoqués aux fins d'être présents à l'Assemblée qui devait avoir lieu et être tenue dans notre Cité de Québec, le vingtième jour d'Octobre courant, et à chacun de vous, SAUVE-VU que pour certaines affaires urgentes et difficiles, nous concevions ainsi que l'Etat et la Dignité de notre dite Province, nous avions ordonné que notre Assemblée ait lieu aux jours et places susdites, afin de traiter, agir et conclure sur les choses qui, dans notre Assemblée, auroient été l'objet de propositions et sur lesquelles il auroit été délibéré, et pour de certaines causes et considérations qui nous y engageaient spécialement, nous avons jugé à propos de proroger notre dite Assemblée, en sorte que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître, dans notre dite Cité, ledit vingtième jour d'Octobre courant; car nous voulons que vous et chacun de vous, soyez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard; ordonnant et enjoignant fermement par la teneur des présentes à vous et à chacun de vous, et à nos autres y intéressés, que vous soyez et paraissiez en personnes dans notre dite Cité de Québec, le premier jour de Décembre prochain, pour traiter, agir et conclure sur les choses qui, par la faveur de Dieu, dans notre dite Assemblée, par le Commun Conseil de notre dite Province, pourrout être ordonnées.—En foi de quoi nous avons fait émaner ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoins notre fidèle et bien aimé Grand Conseil de la Province, Baron Dalhousie du Chateau Dalhousie, Chevalier, Grand-Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et pour la Province de Sa Majesté du Bas-Canada, &c. &c. A notre Chateau de Saint-Louis dans notre Cité de Québec, dans notre dite Province, le dixième jour d'Octobre, dans l'an de notre Seigneur mil huit cent vingt, et dans la première année de notre règne.

TROS. DONGLASS, Greff. C. en Chancellerie.

MONTREAL, EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal sudit, à la poursuite de Jean Cormier, Cultivateur, de la Paroisse Saint Antoine dans ledit District de Montréal, contre les terres et possessions de William Henry, Marchand de Saint Jean autrement appelé Dorchester, dans ledit District de Montréal, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant audit WILLIAM HENRY, un lot de terre ou emplacement sis et situé dans la Ville de Dorchester communément appelé Saint Jean, dans la Baroynie de Longueuil, dans ledit District, contenant soixante pieds de front, plus ou moins, sur toute la profondeur qu'il peut y avoir depuis la rue de front jusqu'à la Rivière Richelieu, borné par-devant à la dite rue de front, d'un côté à François Marchand, d'autre côté à une autre rue, et en profondeur à la Rivière Richelieu, avec une maison en bois à deux étages, étable et autres bâtiments dessus construits. Or je donne avis par le présent que ledits lots de terre ou emplacement et bâtiments seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la Paroisse Saint Luc dans ledit District, LUNDI le VINGTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les lots de terre ou emplacement et bâtiments ci-dessus désignés, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Montréal, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdits lots de terre ou emplacement et bâtiments, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, 8 juillet 1820.

MONTREAL, EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal sudit, à la poursuite de Joshua Henshaw, Marchand de la Cité de Montréal dans ledit District de Montréal, contre les terres et possessions de Peter Titus, Commerçant de Dorchester communément appelé St. Jean, dans ledit District, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant audit PETER TITUS, 1. un lot de terre ou emplacement sis et situé dans la sudite ville de Dorchester communément appelé St. Jean, dans la baroynie de Longueuil, étant le lot numéro quinze du côté ouest de la rue de front, contenant soixante et douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, borné par-devant à ladite rue de front, par-devant à Thomas Andrew Turner, d'un côté à James Street, et d'autre côté à John Lay ou ses représentants, avec une maison en bois dessus construite, sujet au paiement d'une rente annuelle de cinq livres courant à la Baroynie de Longueuil ou ses représentants légitimes. 2. un certain autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans la ville de Dorchester communément appelé St. Jean, dans la baroynie de Longueuil sudit, étant le lot numéro quinze du côté ouest de la rue de front, contenant soixante et douze pieds de front sur quarante-huit pieds de profondeur, borné par-devant à ladite rue de front, en profondeur à Water Street, rue qui est maintenant fermée, d'un côté à James Street, et d'autre côté à Archibald Campbell, avec une maison en bois, un magasin et autres bâtiments dessus construits, sujet au paiement d'une rente annuelle de huit livres courants, à être fait par quartiers, à ladite Baroynie de Longueuil ou ses représentants légitimes. Or je donne avis par le présent que ledits lots de terre ou emplacements et bâtiments seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, sujets aux susdites rentes annuelles, à la porte de l'Eglise de la paroisse Saint Luc dans ledit District, LUNDI le VINGTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les lots de terre ou emplacements et bâtiments ci-dessus désignés, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Montréal, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdits lots de terre ou emplacements et bâtiments, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, 8 juillet 1820.

MONTREAL, EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal sudit, à la poursuite de John Forbes, Cultivateur de la Paroisse de St. Eustache dans ledit District de Montréal, et Elizabeth Dingwall, son épouse, de lui dûment autorisée, contre les terres et possessions d'Elizabeth Brown, veuve de feu Thomas Johnson, en son vivant du village de Terrebonne dans ledit District de Montréal, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant à ladite ELIZABETH BROWN, un morceau de terre contenant environ les trois quarts d'un arpent en superficie, plus ou moins, situé dans la Paroisse de la Longue Pointe, dans ledit District, faisant partie de la terre ci-devant appartenant à la communauté qui a été entre feu Joseph Beaudry et Catherine Desautels son épouse, ledit morceau de terre étant de figure triangulaire, et contenant autant qu'il peut se trouver depuis la ligne de séparation entre Louis Gervais et ledit Joseph Beaudry, jusqu'au ruisseau voisin qui est inclus, et de l'autre au fleuve Saint-Laurent, le chemin du Roi passant à travers ledit morceau de terre, avec une habitation et autres bâtiments dessus construits. Or je donne avis par le présent, que ledits morceau de terre et bâtiments seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, à la porte de l'E-

glise de la Paroisse de la LONGUE POINTE sudite, LUNDI le CINQUIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les terres et possessions ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau sudit, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites terres et possessions, ou afin de charge ou servitude sur icelles ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, 15 juillet 1820.

MONTREAL, EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour les causes civiles dans et pour le District de Montréal sudit, à la poursuite de William Maitland de cette partie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande appelée Angleterre, George Garden et George Audljo de la Cité de Montréal dans ledit District de Montréal, Marchands et associés commerçant en ladite Cité de Montréal sous le nom ou raison de Maitland, Garden et Audljo, contre les terres et possessions de Rhoda Griffin, de Montréal, veuve de feu Samuel Park, de son vivant Marchand de Montréal, en le propre nom et droit d'icelle, Ann Park, aussi de Montréal, fille dudit Samuel Park par un précédent ou premier mariage, et Benjamin Hall aussi de Montréal, Marchand, tuteur d'icelle, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant audit WILLIAM MAITLAND, GEORGE GARDEN, GEORGE AUDLJO et associés, un lot de terre ou emplacement sis et situé Rue Saint-Paul, dans la Cité de Montréal sudite, contenant quarante quatre pieds et neuf pouces de front, sur la ligne de la Rue Saint Paul, et quarante cinq pieds de largeur par-devant, sur soixante-sept pieds et neuf pouces de profondeur du côté du nord-est et soixante-onze pieds de profondeur du côté sud-ouest, et formant en tout quatre-vingt-six toises et sept pieds de superficie, plus ou moins, borné par-devant à ladite Rue St. Paul, par-devant partie à un autre lot de terrain ou emplacement appartenant audit héritiers ou représentants dudit Samuel Park, et ci-après décrit sous No. 2, et partie à Pierre Berthelet, d'un côté au sud-ouest à James M'Doual, et d'autre côté au nord-est à Guilain Cauchy, avec une maison en pierre et autres bâtiments en pierre dessus construits; ensemble le droit de passage, avec ou sans voiture, pour communiquer entre la cour dudit emplacement ci-décrit et la Rue Saint Nicolas, à travers l'emplacement ci-après décrit sous le No. 2. Un autre lot de terrain ou emplacement sis et situé Rue Saint Nicolas dans la Cité de Montréal sudite, contenant trente-sept pieds et neuf pouces de front sur la ligne de la Rue Saint Nicolas, et s'élargissant à mesure qu'il s'étend en profondeur jusqu'à trente-neuf pieds six pouces de largeur par-devant, sur soixante-quatre pieds six pouces de largeur, et cinquante-huit pieds onze pouces du côté de l'ouest, et contenant en tout soixante-cinq toises de superficie, borné par-devant à ladite Rue Saint Nicolas, d'un côté et par-devant à Pierre Berthelet, d'un autre côté partie à James M'Doual, et partie à l'emplacement ci-dessus décrit sous No. 1, avec une bâtisse en pierre et un appentis en bois dessus construits, sujet à la servitude de laisser un passage libre, avec ou sans voiture, au propriétaire de l'emplacement et bâtiments en premier lieu décrits ci-dessus, ses héritiers ou ayans cause à perpétuel, pour communiquer entre la cour dudit emplacement et bâtiments ci-dessus décrits en premier lieu, et la dite Rue Saint Nicolas. 3o. Un lot de terre situé au bout supérieur du Faubourg Saint Laurent de la Cité de Montréal sudite, sur le côté nord-est de la Côte à Barron, de figure irrégulière, borné au sud-ouest à la Rue Saint Laurent, au nord-ouest à la Rue Saint Pierre, au nord-est à la Rue Saint Louis, et au sud est à Menard et Lamouche, et aux héritiers ou représentants de feu Pierre Fortier, Ecuier, avec une grange dessus construite, ledit lot de terre contenant cent trente et un pieds de front, deux cent vingt-quatre pieds sur la Rue Saint Laurent, deux cent soixante et dix pieds sur la Rue Saint Louis, et cent trente-six pieds sur la Rue Saint Pierre par derrière, et formant trente-et-un mille cinq cent soixante pieds-neuf pouces de superficie, le tout plus ou moins. Or je donne avis par le présent que ledites terres et possessions seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à mon Bureau en la Cité de Montréal sudite, MARDI le VINGT-UNEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les terres et possessions ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau sudit, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites terres et possessions, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.—Bureau du Shérif, le 15 juillet 1820.

MONTREAL, EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal sudit, à la poursuite de Cyrien Duguay, cultivateur de la Chenais, dans le Comté de Leinster, dans ledit District de Montréal, et Marie Marguerite Armand dite Flamme, son épouse, de lui dûment autorisée à l'effet d'instituer la présente action, contre les terres et possessions de François Dufour dit Latour, cordonnier et cultivateur du même lieu, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant audit FRANCOIS DUFOUR dit LATOUR, une terre sise et située dans la Paroisse de Saint-Charles, dans la Seigneurie de la Chenais, dans le Comté de Leinster sudit, contenant un arpent de front sur cinquante arpens, ou environ, de profondeur, bornée en front par la rivière Jésus, en profondeur par Jacques Perraud, d'un côté par Cyrien Duguay, et de l'autre côté par Antoine Chaplain, avec une grange, de bois, dessus construite. Or je donne avis par le présent, que ledites terre et grange seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de SAINT-CHARLES dans la Seigneurie de la Chenais sudite, LUNDI le CINQUIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les terre et grange ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau, dans la Cité de Montréal, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites terres et grange, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, 26 octobre 1820.

MONTREAL, EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal sudit, à la poursuite de John Forbes, Cultivateur de la Paroisse de St. Eustache dans ledit District de Montréal, et Elizabeth Dingwall, son épouse, de lui dûment autorisée, contre les terres et possessions d'Elizabeth Brown, veuve de feu Thomas Johnson, en son vivant du village de Terrebonne dans ledit District de Montréal, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant à ladite ELIZABETH BROWN, un morceau de terre contenant environ les trois quarts d'un arpent en superficie, plus ou moins, situé dans la Paroisse de la Longue Pointe, dans ledit District, faisant partie de la terre ci-devant appartenant à la communauté qui a été entre feu Joseph Beaudry et Catherine Desautels son épouse, ledit morceau de terre étant de figure triangulaire, et contenant autant qu'il peut se trouver depuis la ligne de séparation entre Louis Gervais et ledit Joseph Beaudry, jusqu'au ruisseau voisin qui est inclus, et de l'autre au fleuve Saint-Laurent, le chemin du Roi passant à travers ledit morceau de terre, avec une habitation et autres bâtiments dessus construits. Or je donne avis par le présent, que ledits morceau de terre et bâtiments seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, à la porte de l'E-

glise de la Paroisse de la LONGUE POINTE sudite, LUNDI le CINQUIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les terres et possessions ci-dessus désignés, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau, dans la Cité de Montréal, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdits morceaux de terre et bâtiments, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, 26 octobre 1820.

MONTREAL, EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal sudit, à la poursuite de Jean Baptiste Payet, senior, Cultivateur de la paroisse Saint Pierre de l'Assomption dans le dit District de Montréal, contre les terres et possessions d'Augustin Pelletier, cultivateur de la même paroisse, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant audit AUGUSTIN PELLETIER, une terre sise et située sur le côté sud du Ruisseau du Point du Jour, dans la Paroisse de la Valtrie, dans la Seigneurie de la Valtrie, dans ledit District, contenant trois arpens de front, sur quarante-deux arpens de profondeur, bornée d'un bout par les terres au nord du Ruisseau du Point du Jour, et de l'autre bout par les terres des héritiers de Louis et Jean Baptiste Pelletier, d'un côté par Paschal Martel, et de l'autre côté par Antoine Jourdain, avec une maison et autres bâtiments dessus construits. Or je donne avis par le présent que ledits terres et bâtiments seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la sudite paroisse de la VALTRIE LUNDI le CINQUIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les terre et bâtiments ci-dessus désignés, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau, dans la Cité de Montréal, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdits terre et bâtiments, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, 26 octobre 1820.

MONTREAL, EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour les Causes Civiles dans et pour le District de Montréal sudit, à la poursuite de François Herteau, Peintre, de la Paroisse de la Prairie de la Magdeleine dans le Comté de Huntingdon, dans ledit District de Montréal, et Jacques Herteau, aussi Peintre, de la Paroisse de St-Joseph de Chambly dans le Comté de Kent, dans ledit District, contre les terres et possessions de Bazile Poudret, Maître Boucher, et Aubergiste, de Saint-Joseph de Chambly sudit, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant audit BAZILE POUDRET, un morceau de terrain sis et situé dans la Seigneurie de Chambly, dans la Paroisse de Saint-Joseph de Chambly sudit, contenant deux perches et six pieds de front sur un arpent et demi de profondeur, borné en front par le chemin du Roi d'un côté par Antoine Beauvoulair, de l'autre côté par Michel Fressau, et en profondeur par Joseph Brisset, avec une maison et autres bâtiments dessus construits. Or je donne avis par le présent, que ledits morceaux de terrain et bâtiments seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la sudite Paroisse de Saint-Joseph de Chambly, LUNDI le CINQUIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les morceaux de terrain et bâtiments ci-dessus désignés, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Montréal, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdits morceaux de terrain et bâtiments, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 26 octobre 1820.

TROIS-PISTOLES, EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal, à la poursuite de John Jones, Ecuier, de la Cité de Montréal, contre les biens terres et possessions d'Asaph Shirriff, Ecuier, du township de Compton, dans mon District, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant audit ASAPH SHIRRIFF.—Lo. Le lot No. 17 dans le cinquième rang dudit township de Compton, étant défriché en grande partie, avec une maison à deux étages, deux granges et une étable dessus construits.—2o. Le lot No. 18 dans ledit cinquième rang du township de Compton, jouissant du précédent et étant défriché en partie. Or je donne par le présent avis que les susdits lots de terre et prémisses seront séparément vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, à mon BUREAU LUNDI le CINQUIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, auquel tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

L. GUGY, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les lots de terre et prémisses ci-dessus désignés, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau sudit, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdits lots de terre et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, 24 octobre 1820.

QUEBEC, EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour ledit District, à la poursuite de James M'Callum père, et James M'Callum fils, Marchands et Associés, de la Cité de Québec, dans le Comté de Québec, dans le District de Québec, faisant commerce sous le nom et raison de M'Callum & fils, contre les terres et possessions de Magdeleine Portugal dite Bideau, veuve de feu John Mathison, Aubergiste, de la Cité de Québec sudite, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant à ladite MAGDELAINE PORTUGAL dite BIDEAU, un emplacement situé en la haute-ville de Québec, rue des Casernes de l'Artillerie, de quarante-six pieds ou environ de front, sur quarante-huit pieds ou environ, de profondeur, prenant par-devant au niveau de la dite rue des Casernes et aboutissant en profondeur aux représentants de Sr. John McCord, jouignant d'un côté au nord-est à Thomas Richards, représentant le Sr. Coenillier dit Grand Champ, et d'autre côté au sud-ouest à la rue Carleton, avec ensemble une maison dessus construite en bois, sur tout le front dudit emplacement, et un hangar et étable dessus construits, circonstances et dépendances. Or je donne avis par le présent que les prémisses seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à mon Bureau, dans la Salle d'Audience, dans la Cité de Québec, MARDI le SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

PH. A. DE GASPE, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les prémisses ci-dessus désignés soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau sudit, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition, afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdites prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif de Québec, le 4e. juillet 1820.

QUEBEC, EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour ledit District, à la poursuite de Jean Baptiste Turcot, Cultivateur, de la Paroisse des Trois Pistoles, dans le Comté de Cornwallis, dans le District de Québec, en sa qualité de tuteur d'icelle, dans le District de Jénot et Joseph Jénot enfants mineurs de Nicholas Jénot et Judith Hion, tous deux décédés, contre les terres et possessions de Jean Baptiste Rioux, Cultivateur, de la même Paroisse des Trois Pistoles, en sa qualité de curateur d'icelle, et de l'absence de Michel Phœbus dit Raimond, ci-devant de la même Paroisse, Cultivateur, et présentement absent, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant audit MICHEL RAIMOND, entre les mains dudit J. Bte. Rioux, en sa qualité de curateur sudit.—Deux arpents six perches et quatre pieds et demi de terre de front, ou environ, sur quarante-deux arpens de profondeur, ou environ, situés au deuxième rang des concessions de la Seigneurie des Trois Pistoles, borné au nord-ouest aux terres du premier rang, et par le sud-est au bout de ladite profondeur, au sud-ouest à Julien Michaud, et au nord-est à Maurice Martel, avec une petite maison dessus construite, circonstances et dépendances. Or je donne avis par le présent que les prémisses seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la sudite Paroisse des TROIS PISTOLES, LUNDI le HUITIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du

matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées. PH. A. DE GASPE, Shérif.

QUEBEC, EN vertu d'un ORDRE DE VENDITION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Québec, dans le Comté et District de Québec, à la poursuite de Joseph Simson, Marchand, et pour le District de Québec, dans le Comté et District de Québec, à la poursuite de Jean Baptiste Payet, senior, Cultivateur de la paroisse Saint Pierre de l'Assomption dans le dit District de Montréal, contre les terres et possessions d'Augustin Pelletier, cultivateur de la même paroisse, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant audit AUGUSTIN PELLETIER, une terre sise et située sur le côté sud du Ruisseau du Point du Jour, dans la Paroisse de la Valtrie, dans la Seigneurie de la Valtrie, dans ledit District, contenant trois arpens de front, sur quarante-deux arpens de profondeur, bornée d'un bout par les terres au nord du Ruisseau du Point du Jour, et de l'autre bout par les terres des héritiers de Louis et Jean Baptiste Pelletier, d'un côté par Paschal Martel, et de l'autre côté par Antoine Jourdain, avec une maison et autres bâtiments dessus construits. Or je donne avis par le présent, que les prémisses seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à mon BUREAU dans la Salle d'Audience, dans la Cité de Québec, LUNDI le VINGTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

QUEBEC, EN vertu d'un ORDRE DE VENDITION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour ledit District, à la poursuite de notre Souverain Seigneur le Roi, par lequel il m'est ordonné de vendre de nouveau à LA FOLLE ENCHERE de Colin M'Callum, de la Cité de Québec, Marchand, un emplacement situé en la Base-Ville de Québec, rue du cul-de-sac, d'environ dix-huit pieds de front à prendre depuis le côté de la rue Champlain, descendant à la grève, jusqu'à la rue du cul-de-sac, avec une maison dessus construite, borné du côté du sud-ouest à une rue qui descend de la rue Champlain à la rue du cul-de-sac, et d'autre côté au nord-est à Jacques Damien, ou ses représentants; lequel emplacement, circonstances et dépendances, ont été ci-devant par moi saisis sur Jacques Fournier, de ladite Cité de Québec, navigateur, et adjugé audit Colin M'Callum qui n'a pas payé le montant de ladite adjudication; je donne avis par le présent que ledit Immeuble sera vendu à LA FOLLE ENCHERE dudit Colin M'Callum et adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, à mon BUREAU dans la Salle d'Audience, dans la Cité de Québec, LUNDI le VINGTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

QUEBEC, EN vertu d'un ORDRE DE VENDITION, S'avoit: EN émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Québec, dans le Comté et District de Québec, à la poursuite de Joseph Jacob Gagnon, habitant, de la paroisse de St. Jean Port Joli, dans le comté de Deserres dans le District de Québec, m'ajournant de vendre comme appartenant à JEAN BAPTISTE CARON, habitant, de la paroisse de St. Henry, dans le comté de Dorchester, dans le District de Québec:—une terre sise et située en la paroisse St. Henri, Seigneurie Lauzon, dans le comté de Dorchester, de trois arpens de front, ou environ, sur trente arpens de profondeur, environ, prenant en front au sud-est de la route Justiniens en profondeur au bout desdits trente arpens, borné au nord-ouest à Pierre St. Hilaire, et du côté du sud-est à Pierre Caron, avec ensemble une maison, grange et étable dessus construits, circonstances et dépendances. Or je donne avis par le présent que les prémisses seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de ladite paroisse de St. HENRI, LUNDI le VINGTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

AVENDRE par le soussigné un EMPLACEMENT, situé rue St-Charles, près de la Brasserie, de quarante pieds de front, ou environ, sur toute la profondeur qui peut y avoir à aller aboutir sur les fortifications, sur lequel dit emplacement est bâtie une MAISON en pierre sur tout le front, à un étage, avec mansardes, et une superficie de toute la grandeur de la maison, qui est toujours servie, avec un hangar et un four dans la cour; et ladite propriété est chargée d'une rente seulement de cinq sols; et ladite propriété est chargée en même temps par devant les amateurs de six deniers par arpent, de cette somme et d'avantage propriété par vente privée, elle sera ledit jour à UNE heure après-midi, vendue et adjugée sur les lieux au plus offrant et dernier enchérisseur.—La propriété est celle de feu Jacques Gaborine.—Pour plus ample information il faut s'adresser à PIERRE GINGRAS, faubourg St-Jean, rue St-Jean.—Québec, 11 octobre 1820.

LE DOCT. BREWSTER, CHIRURGIEN DENTISTE, QUI a eu un succès universel dans la Ville de Québec, restera encore un peu de tems à Québec, à l'occasion de la MAISON JAUNE VIS-A-VIS le THEATRE, HARTEVILLE.

MR. JEAN BAPTISTE GAMELIN, de Montréal, à l'honneur de prévenir le public qu'il a maintenant à vendre dans la maison de Mr. Amable Mercier, rue St. George, no. 10, des POMMES de Montréal, suaves, rouges, jaunes, et fameuses, garanties de la meilleure qualité; avec d'ICIDE, et il espère donner à ses pratiques la même satisfaction qu'il croit avoir donnée l'année dernière.

Province du Bas-Canada, District de Québec, AVERTISSEMENT. ON fait savoir à tous qu'il y aura un remède en vertu d'une sentence d'autorisation rendue en date du seize octobre courant, par l'Honorable Olivier Perreault, l'un des Juges de la Cour du Banc du Roi de ce District, sur requête de Isaac Gingras, Tuteur élu en Justice à un enfant mineur de feu Augustin Gingras, Tuteur élu en Justice à un enfant mineur de feu Augustin Gingras, et Marie Nadeau, et de Michel Doré, Tuteur élu en Justice aux enfants mineurs de leurs parents et amis desdits mineurs, du contentement des héritiers majeurs, il sera sur les lieux, MARDI le SEPT de NOVEMBRE prochain, à UNE heure après-midi, procédé par forme de licitation à la criée et adjudication des immeubles ci-après désignés, dépendants de la succession de ladite veuve Marie Nadeau.

1o. Un Emplacement situé au Faubourg St-Jean, Rue St-Jean, de quarante pieds de front, environ, sur soixante pieds de profondeur, jouignant au nord-est à Simon Hébert le Comte, prenant par devant à François Hébert le Comte, prenant par devant à François Hébert le Comte, et par derrière au nommé Letarte, sur lequel est construite une maison en bois de trente pieds de front sur vingt-cinq de profondeur, environ, et d'autre côté au nord-est à Augustin Gingras, et d'autre côté au nord-est au nommé Letarte, prenant par devant à la sudite rue et par derrière à François Hébert le Comte, sur lequel emplacement il y a un bon puits, circonstances et dépendances.

2o. Un autre Emplacement situé au nord-est de la rue Nadeau, d'Aguilion, de quarante pieds, ou environ, de front sur vingt-cinq pieds de profondeur, jouignant d'un côté au sud-ouest à Augustin Gingras, et d'autre côté au nord-est au nommé Letarte, prenant par devant à la sudite rue et par derrière à François Hébert le Comte, sur lequel emplacement il y a un bon puits, circonstances et dépendances.

3o. La moitié du prix des adjudications restera payée sur les immeubles, avec intérêt, jusqu'à la majorité respective des mineurs, et en outre une somme de vingt-trois livres cinq deniers courant, jusqu'au dix avril prochain. Toutes les conditions de la vente seront énoncées sur les lieux, ou pourra néanmoins en prendre connaissance avant la vente en s'adressant au Notaire soussigné.

ANT. A. PARENT, N. P. Québec, 18 octobre 1820. 5p25053

QUEBEC.—Printed and Published by J. NELSON, No. 10, Mountain-Street.—Price 20c. per ann. De l'Imprimerie de J. NELSON, Rue la Montagne, No. 10. Prix 20c. par ann.